COMMUNE DE FORTSCHWIHR

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la commune de Fortschwihr Séance du 11 Mars 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 11 mars 2026, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Fortschwihr, sur convocation du 5 Mars 2026,
et sous la présidence de Monsieur Christian VOLTZ, Maire, la séance est ouverte à 18 heures 00.

En présence de : M. Mathieu WOLGENSINGER, M. Michel CAUMETTE et Mme Anne DAVID Adjoints, Mme Jasmine DUGUET, M. Nicolas PROBST, M. Tanguy GSELL, M. Christophe GUILLO, Mme Nadine RESCH, Mme Caroline DUONG, Conseillers Municipaux

Ont donné procuration : M. Gilles TRESCHER a donné procuration à M. Mathieu WOLGENSINGER, Mme Catherine TOITOT a donné procuration à M. Christian VOLTZ et Mme Karine LEY a donné procuration à Mme Nadine RESCH, M. Didier WOLFSPERGER a donné procuration à M. Tanguy GSELL

Étaient absents excusés : M. Gilles TRESCHER, Mme Catherine TOITOT, Mme Karine LEY, M. Didier WOLFSPERGER, Mme Morgane LUDWIG

Ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du 10 Décembre 2025
3. Compte Financier Unique 2025
4. Subvention à l'association « USEP du RPI du Ried »
5. Territoire d'Energie d'Alsace : Réaffirmation de l'appartenance de la compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Electricité (AODE)
6. Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations

1. Designation du Secretaire de Seance

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Nicolas PROBST est désigné en qualité de secrétaire de séance.

2. Approbation du Compte Rendu du 10 Decembre 2026

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le procès-verbal, transmis à tous les membres a été adopté à : 13 voix POUR et 1 ABSTENTION de Mme Caroline DUONG

PN FLT C.V.

3 – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.
Monsieur le Maire, présente le détail du Compte Financier Unique 2025. La balance se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice 2025	Résultats reportés 2024	Résultats de clôture 2025
INVESTISSEMENT	159 573,41 €	194 136,93 €	Excédent de 34 563,52 €	Déficit de 88 174,80 €	Déficit de 53 611,28 €
FONCTIONNEMENT	699 457,67 €	848 103,93 €	Excédent de 148 646,26 €	Excédent de 209 212,70 €	Excédent de 357 858,96 €

Soit un excédent global de 304 247,68 €

Note de présentation brève et synthétique du Compte Financier Unique 2025

L'article L. 2313-1 du CGCT prévoit une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Réalisations 2025

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 – Charges à caractère général – 196 372,36 €
Chapitre 012 – Charges de personnel – 143 469,77 €
Chapitre 014 – Atténuation de charges – 41 957,75 €

Il s'agit du reversement au profit du fonds national de garantie individuel des ressources.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 268 906,50 €
Chapitre 66 – Charges financières : 6 947,18 €

Il s'agit des intérêts des emprunts de la commune.

Chapitre 68 – Dot. Prov. Dépréc. Actifs circulants : 4,86 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 41 799,25 €

Recettes

Chapitre 70 – Produits des services : 21 205,04 €
Chapitre 73 – Impôts et taxes : 624 984,66 €
Chapitre 74 – Dotations et participations : 156 025,88 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 11 120,59 €
Chapitre 77 – Produits spécifique : 16 000,00 €

PM F.L.T C.V.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 18 767,76 €

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 16 – Remboursements d'emprunts : 82 049,78 €
Chapitre 21 – Immobilisation corporelles : 58 120,71 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours : 635,16 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 18 767,76 €

Recettes

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 128 384,27 €
Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 24 000,00 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 41 752,66 €

Monsieur Michel CAUMETTE, Adjoint au Maire, prend la présidence du Conseil Municipal pour le vote du Compte Financier Unique 2025.

Monsieur le Maire quitte la salle de conseil.

Monsieur Michel CAUMETTE, Adjoint au Maire, expose que :

- le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Monsieur Michel CAUMETTE, Adjoint au Maire, propose d'approuver le Compte Financier Unique 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le Compte Financier Unique 2025
- de charger Monsieur le Maire de signer tout document afférent à cette décision

PN F.L.T C.V.

4. SUBVENTION A L'ASSOCIATION « USEP DU RPI DU RIED »

Rapporteur : Mme Anne DAVID

Pour l'année 2025/2026, 45 élèves de Fortschwihr étaient concernés par l'aide aux jeunes licenciés.
Le montant alloué pour un jeune licencié est de 2,30 €.
L'association USEP du RPI du Ried demande une subvention de 103,50 € pour l'aide aux jeunes licenciés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de verser un montant de 103,50 € à l'USEP du RPI du Ried,
- d'inscrire les crédits au Budget Primitif 2026,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de tout document afférent à cette décision.

5. TERRITOIRE D'ENERGIE D'ALSACE : REAFFIRMATION DE L'APPARTENANCE DE LA COMPETENCE D'AUTORITE ORGANISATRICE DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE (AODE)

Rapporteur : M. Mathieu WOLGENSINGER

T.E.A « Territoire d'Energie d'Alsace » / M. Benoît MERGEL, adjoint et délégué auprès de TEA, informe les élus d'une demande de motion de soutien émanant du Comité Syndical réuni le 16 décembre dernier et présentée par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCRR).
Celle-ci réaffirme l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité » au sein du bloc communal (communes et groupements).
Il explique qu'en effet, si les Départements se voient attribuer la gestion de la distribution de l'électricité, les services de proximité et la représentativité des membres au sein du Comité Syndical tout comme les moyens financiers dont dispose TEA, seraient transférés aux Conseils Départementaux.
Ainsi, à l'instar des autres syndicats d'énergie, TEA a souhaité engager par cette motion une démarche de vigilance et de clarification, dans le seul objectif de préserver les intérêts des collectivités membres de Territoire d'Energie d'Alsace « TEA ».

Après avoir présenté aux conseillers municipaux, les différentes considérations et estimations évoquées au titre de la motion proposée par la FNCC et compte tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal, émet un avis favorable à l'unanimité à la motion telle que présentée, soucieux du devenir dudit Syndicat

PN F.LT C.V.

6 - DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES FONCTIONS

Non exercice du droit de préemption :

- 2 rue du Général KLEINENBERG

Séance levée à 18h14

Nicolas PROBST Christian VOLTZ Frédérique LE THIMONNIER

